

## COMMUNE DE CONDORCET

Envoyé en préfecture le 09/09/2019  
Reçu en préfecture le 09/09/2019  
Affiché le 09/09/2019  
ID : 026-212601033-20190828-19\_08\_28-AU

AVIS DE MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE  
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Eaux usées – Eaux pluviales

En application des dispositions de l'arrêté 2019-43 de Monsieur le maire de Condorcet en date du 28 août 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 26 jours du 30 septembre au 30 octobre 2019 inclus.

Monsieur TARREY Jean-Marie assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant le délai susvisé:

- Un dossier sera déposé à la mairie de Condorcet afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le **registre d'enquête**.

- Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Condorcet pendant la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur les lieux et heures des permanences à la salle polyvalente. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante: [condorcet-village.fr](http://condorcet-village.fr).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier postal à la mairie de Condorcet ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie.condorcet@orange.fr](mailto:mairie.condorcet@orange.fr) en indiquant en objet enquête publique lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la salle polyvalente de Condorcet afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public les :

30 septembre 2019 de 9h à 12h

15 octobre 2019 de 9h à 12h

29 octobre 2019 de 9h à 12h

Fait à Condorcet, le 28/08/2019

Le Maire, Jean-Claude BRUS

